

NOTE TECHNIQUE « Agroforesterie »
Agroforesterie, Haies Champêtres, Bocage : l'arbre au secours de l'agriculture

Cette fiche technique constitue un résumé du Webinaire du 17/11/2020



Conférence en ligne

**Placer l'arbre au cœur
des politiques régionales
& de la politique agricole
commune**

Mardi 17 novembre - 20h30
En direct de la page Facebook de la Commission Agriculture et Ruralité EELV

Catherine Moret
Secrétaire générale
AFAC Agroforesteries

Baptiste Sanson
Responsable stratégie et projet
AFAC Agroforesteries

Sabine Bonnot
Co-responsable de la Commission
Agriculture & Ruralité EELV

Benoît Biteau
Eurodéputé écologiste
Paysan agronome bio



<https://vimeo.com/517046607/7d848a164c>

COMPRENDRE LES ENJEUX

Soutenir la préservation et le déploiement des haies et des arbres champêtres en France permet d'amener d'immenses services écosystémiques : restaurer et préserver la biodiversité dans les espaces ruraux, atteindre le bon état écologique des réserves et des cours d'eau, assurer la neutralité carbone, maintenir la qualité des paysages ruraux, réduire l'usage des produits phytosanitaires, atténuer les impacts du changement climatique...

Ces services écosystémiques, reconnus scientifiquement, sont incontournables pour notre agriculture et pour tous les habitants des territoires. Ils sont multiples¹ :

- La haie fournit de la biomasse renouvelable de substitution aux énergies fossiles émettrices de CO₂ (en moyenne 100 m de haies produit annuellement 1-2 tonnes de bois) – Par exemple, à échelle de l'exploitation agricole 10 km de haie - 200 tonnes de bois
- La haie stocke du carbone dans le sol, à proximité, dans ses racines, dans sa partie aérienne (1 km de haie adulte en bon état stocke en moyenne 140 tonnes de CO₂)
- La haie favorise la lutte biologique grâce aux auxiliaires de cultures qu'elle héberge et maintient la fertilité du sol en limitant l'érosion de sa matière organique en freinant le ruissellement de l'eau, palliant l'usage d'insecticides (une perte de 5 cm de sol entraîne une baisse de rendement de 15%)
- La haie constitue un réservoir de biodiversité dans l'espace agricole (un maillage de haies dense et fonctionnel peut héberger jusqu'à 80 types d'oiseaux, 35

¹ Source : AFAC-Agroforesteries
<https://afac-agroforesteries.fr/>

espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces végétales, 60 espèces d'araignées, 14 espèces de reptiles et de batraciens)

- La haie participe à l'absorption d'azote, à la dégradation des pesticides dans les eaux superficielles et souterraines grâce à ses racines qui jouent le rôle de filtre (la haie peut réduire de 50% et jusqu'à 90% la présence de ces substances dans le sol)
- Les haies forment une trame arborée participant à l'attractivité des paysages ruraux (les haies constituent un élément de paysage français majeur qui couvre près de 2,6% des terres agricoles)

Les haies sont **un patrimoine essentiel mais gravement menacé**. Depuis le remembrement de l'après-guerre (1945), 1,4 millions de km de haies ont disparu, et, chaque année encore, elles régressent encore de 11 500 km². Cette dégradation revêt de multiples raisons, car notamment les agriculteurs n'y voient plus l'intérêt ni économique, ni culturel. Ainsi les agriculteurs ont maximisé leurs surfaces et leurs parcelles en enlevant tous les obstacles que représentent les haies et éléments paysagers. Par ailleurs la PAC avec les paiements liés à la surface (compte tenu des critères d'éligibilité des surfaces) a plutôt encouragé le processus à partir des années 1992. Aussi à partir de 2005, la BCAE relative à la protection des éléments du paysage tel que définie par la France a été inopérante jusqu'en 2015. Depuis 2015, une meilleure protection des éléments est généralisée au regard de la BCAE et de la législation nationale.

Une jeune haie prend entre 15 et 20 ans pour remplir pleinement des fonctions dans l'écosystème, donc, en plus de replanter des haies, il est urgent de stopper leur arrachage et s'occuper des haies existantes. Les agriculteurs doivent être les acteurs principaux dans ce processus. Il faut donc redonner un intérêt économique aux haies.

Pour atteindre les engagements de la France à la COP21, la prospective (cf. encadré ci-dessous) nous apprend qu'il faudrait avoir doublé le linéaire existant d'ici 2050, en passant de 750 000 km de haies à 1,5 millions de km de haies. **L'effort est considérable et nécessite un changement d'échelle de nos politiques publiques, notamment régionales et nationales.**

Quel niveau de contribution de la haie est attendu pour 2050 ?

Le scénarios prospectifs **Afterres2050 et Négawatt** modélisent la transition écologique et énergétique en considérant l'arbre champêtre et la **haie un facteur clé de réussite**. Ces infrastructures agroécologiques (IAE) devront contribuer à :

- **atteindre 10% d'IAE/SAU*** sur les exploitations, seuil minimal pour maintenir la biodiversité et assurer l'ensemble des services écologiques, (*recommandations Organisation internationale pour la lutte biologique - OILB)
- **stocker 53 millions de tonnes de CO2 supplémentaires** pour compenser 9,6% des émissions de CO2 de l'agriculture en 2050,
- **mobiliser durablement la biomasse bocagère** jusqu'à représenter **15%** de la consommation en énergie de l'agriculture en 2050* pour **sortir des énergies fossiles** (*qui aura divisé sa consommation de 2010 par 2)

Cadrage prospectif et références chiffrées fixés par le scénario Afterres2050 développé par Solagro et parues dans article signé PAP, n°20 de Philippe Pointereau, en avril 2018.

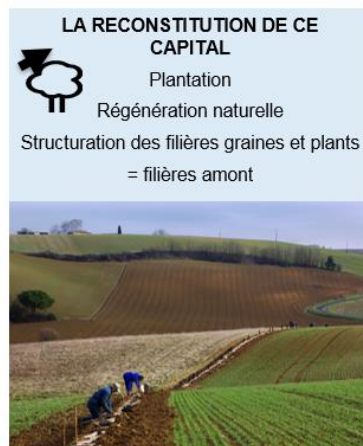
(Extrait de la Présentation AFAC Agroforesterie)

² Source : Solagro.

NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS POUR UNE POLITIQUE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARBRE ET LA HAIE DANS LES TERRITOIRES, DE L'AMONT A L'AVAL DE LA FILIERE :

Pour être efficace, une politique globale de développement de l'arbre dans les territoires, doit porter à la fois sur la préservation de l'existant (les haies et infrastructures arborées en place) et sur la reconstitution de ce capital. Cela implique de mettre en place des moyens en direction de :

- la gestion durable des haies déjà en place,
- les filières de valorisation de la biomasse issue des haies,
- la plantation
- les filières amont de pépinières pour la production de plants d'arbres et d'arbustes



Impact potentiel : Reconstituer
autour de 3000 km de haies par an



Impact potentiel : Préserver et donc
éviter de « perdre » 11 500 km / par an

Diapositives : Afac-Agroforesteries

- **Objectif 1 :** une politique globale de développement de l'arbre et la haie doit permettre la **restauration** des haies existantes par une **gestion durable**, afin de **garantir leur bon état écologique**. Sans cette gestion durable, le capital « haie » continuera de se dégrader de façon très rapide ; en effet, les haies meurent aujourd'hui de pratiques d'entretien dégradantes avec l'usage d'outils mécaniques inadaptés (lamier, épareuse, broyeur...) et de vieillissement par manque de régénération.
- **Objectif 2 :** une politique globale de développement de l'arbre et la haie doit permettre la **valorisation économique** de ces haies en renforçant et en développant les filières locales de valorisation de la biomasse issue des haies. Pour garantir la fourniture d'une ressource renouvelable et respectueuse de l'arbre, la mesure peut s'appuyer sur des certifications telles que le Label Haie.
- **Objectif 3 :** une politique globale de développement de l'arbre et la haie doit soutenir la **plantation** de nouvelles haies ou leur régénération naturelle assistée, en particulier dans les zones

où le patrimoine arboré est le plus dégradé. Sur ces territoires, la replantation des haies est une priorité.

- **Objectif 4 : en amont des plantations, une politique globale de développement de l'arbre et la haie doit soutenir la structuration des filières françaises de collecte de graines et de production de plants**, puisque la plantation de 7000 kilomètres de haies représente un besoin de production d'environ 7 millions de plants d'arbres et d'arbustes. Si l'on veut que les plants d'arbres et d'arbustes de ces futures haies soient résilients au changement climatique et que les haies ainsi plantées remplissent leur rôle en matière de biodiversité, il est essentiel que les graines des arbres et des arbustes des futures haies soient d'origine génétique locale et issues de collecte en milieu naturel, comme le garantit la marque Végétal local, propriété de l'Office français de la biodiversité. **À défaut, cela reviendrait à soutenir la plantation de plants tout venant, issus d'un marché européen, sans cohérence avec la biodiversité de nos territoires ni avec l'objectif premier du plan de relance : soutenir l'économie française et sa transition écologique.**

Le 4 octobre 2019, au Ministère de la transition écologique et a été lancé le **Label Haie** pour reconnaître la **gestion durable** des haies et les **filières locales, durables et équitables**. Il vise à faire valoir les services écosystémiques rendus par la haie par l'apprentissage de bons gestes techniques et des pratiques aux agriculteurs et la définition des principes de gestion durable des haies en les traduisant en indicateurs mesurables pour guider les pratiques. Le label participe aussi à donner une valeur économique au bois issu de haies gérées durablement. Ce label Haie peut être inscrit dans le marchés publics, par exemple pour alimenter les chaudières, les cantines (comme c'est déjà fait dans le Hautes-Pyrénées où le label haie est rentré dans le cahier de charge afin de préserver l'eau potable dans le territoire).

Des partenariats avec des entreprises privées sont possibles par le dispositif PSE (Paiement pour Service Environnementaux), que nous développons ci-après. Des référents régionaux sont en train d'être formés pour déployer ce label dans toutes les régions de France.



CAP VERS LA FIN DE LA MONOCULTURE A PERTE DE VUE, MONOTONE, SANS HAUTEUR ET MONOCHROME :

(Re) Mailler le parcellaire agricole avec des infrastructures agroécologiques, une urgente nécessité :

La taille du parcellaire agricole, variable selon les régions et petites régions agricoles et naturelles, mais aussi selon le régime de pratiques foncières (propriété ou bail...), influence fortement sur la reconquête de la biodiversité, sauvage et cultivée. **Il est urgent de remailler notre territoire agricole avec une infrastructures agroécologique, pour viser la reconquête de paysages complexes où sont imbriquées des parcelles de petite taille et des éléments semi-naturels.**

Cette infrastructure agroécologique est soit l'agroforesterie intraparcélariaire, soit un maillage de haies/bandes enherbés/prairie permanentes/ bocages/mares, de façon à avoir plusieurs « enclos » agroécologique où la biodiversité va remplacer l'utilisation de pesticides et permettre la résilience des parcelles face au réchauffement climatique.

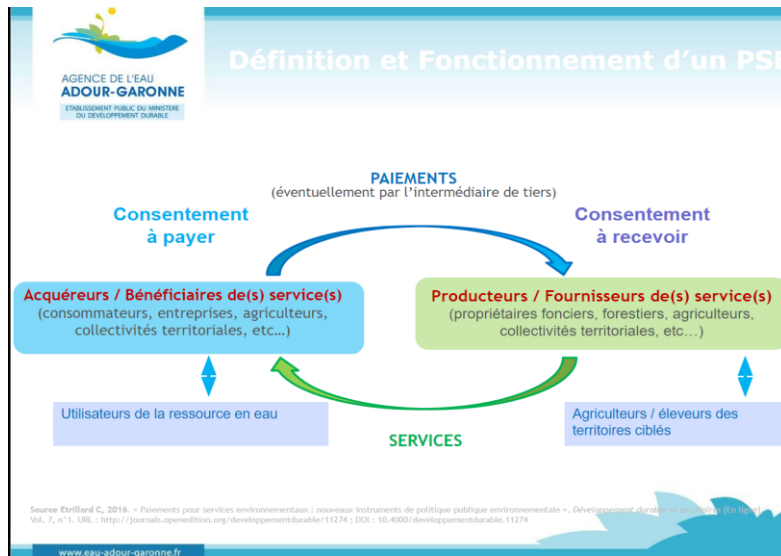
Benoît Biteau, lors du débat organisé par la commission agriculture du 17/11/2020 dernier, avance qu'il conviendrait de viser des parcelles inférieures à 7 ha, comme un seuil en deçà duquel ces aménités s'amenuisent. Catherine Moret, de l'AFAC, dans ce même débat, évoque des parcelles agricoles de 4 ha environ. Marc Dufumier, dans un entretien au monde du 02/01/2021 évoque aussi ce problème du trop grand parcellaire agricole pour gérer les maladies et ravageurs en agriculture, en l'occurrence sur le sujet de la jaunisse de la Betterave (lien: [Marc Dufumier, Le Monde, 02/01/2021](#)).

Selon le ministère de l'agriculture, la taille moyenne des surfaces agricoles serait de 3.6 hectares au niveau national, avec des différences régionales marquantes, et plus de la moitié des agriculteurs auraient des surfaces supérieures à 4 hectares. **On mesure donc le chemin à parcourir pour qu'à l'échelle de chaque petite région agricole et naturelle puissent être redéfini cette reconquête de maillages de parcelles de petites tailles et d'implantation d'éléments semi-naturels.**

PSE – Paiement pour Services Environnementaux, pour financer la transition Agroforestière

Les paiements pour Services Environnementaux en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Ils sont donc centraux pour mettre en œuvre une politique autour de l'Agroforesterie en incitant les producteurs³

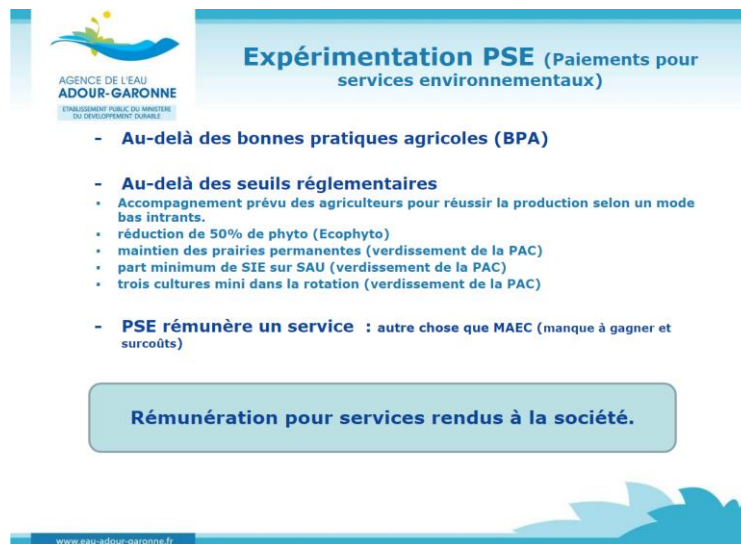
³ <https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>



Le bassin Adour-Garonne a été précurseur pour expérimenter ces "PSE", qui commencent à se diffuser partout sur le territoire national sur les politiques de Droit commun (financements nationaux), mais qui se déclineront aussi dans le cadre de la future PAC ("Eco-Scheme").

Dans le cadre de l'expérimentation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, "l'acquéreur" des services est l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Son objectif : la reconnaissance du rôle positif des exploitations les plus contributives à la préservation de l'eau, sols et biodiversité par versement d'une rémunération pour services rendus à la société.



Il y a un dispositif de points sur 3 indicateurs :

- Longueur des rotations, couverts et prairies.
- Extensivité des pratiques (azote, phytos).
- Infrastructures agroécologiques (Haies, lisières, prairies humides).

Chaque indicateur noté sur 10 points, avec une note sur 30 et un prix du point à 5€/ha/an.



Pour les expérimentations PSE 2019 et 2020 dans le bassin Adour-Garonne, les évolutions proposées suite à 1ère année de test ont été :

- Augmentation de l'enveloppe disponible : 6 M€/an (5M€ en 2019)
- Ouverture à 10 territoires supplémentaires : 30 territoires en 2021

Ce dispositif se déploie actuellement dans de nombreux autres bassins des agences de l'Eau (Seine Normandie, Rhin Meuse...) mais aussi par des collectivités pilotes (SDDEA Alsace...).

En conclusion, il est ainsi possible, à l'échelle régionale et départementale :

- De déployer un plan de développement de l'agroforesterie et du label Haie, à relier avec les observatoires régionaux de la biodiversité
- De viser une réduction de la taille des parcelles à l'échelle des petites régions agricoles et naturelles pour y inclure des linéaires de surfaces d'intérêt écologique, en développant des PSE Agroforesterie et l'action "Trame Verte et Bleue" Régionale
- De faire émerger une vraie filière économique « végétal local » avec les agriculteurs, pépiniéristes et collectivités
- De soutenir la création d'AFAC régionales et l'animation de techniciens agroforesterie dans les réseaux agricoles
- De mobiliser du financement Européen (FEADER Mesure Agroforesterie) et régional (Trames vertes et Bleue) autour du développement de l'agroforesterie
- Voir aussi les actions proposées dans le fascicule "Agriculture biologique et biodiversité", guide à l'attention des collectivités territoriales" : <https://territoiresbio.fr/wp-content/uploads/2020/12/Guide-AB-Biodiversite-FNAB-2019.pdf>